



A.S.B.L.
AIDE ALIMENTAIRE JETTOISE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



L'aide alimentaire à Jette : une solidarité de proximité face à la précarité

À Jette, comme dans de nombreuses communes bruxelloises, la précarité alimentaire est une réalité à laquelle sont confrontés de plus en plus de ménages. Hausse du coût de la vie, loyers élevés, situations familiales fragiles ou accidents de parcours : les causes sont multiples. Face à ces difficultés, l'Aide Alimentaire Jettoise (AAJ) repose sur un réseau d'acteurs locaux engagés, qui œuvrent chaque jour pour garantir un accès digne à l'alimentation.

Le CPAS de Jette, acteur central de l'aide alimentaire

Le CPAS de Jette joue un rôle clé dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Au-delà de l'aide financière, il oriente les bénéficiaires vers des solutions concrètes d'aide alimentaire, en collaboration avec des partenaires associatifs. Le CPAS participe également à la coordination locale, veillant à ce que l'aide atteigne les personnes qui en ont le plus besoin, tout en respectant leur dignité.

Les associations locales : un maillage solidaire essentiel

L'aide alimentaire à Jette repose largement sur l'engagement d'associations de terrain, souvent animées par des bénévoles. Ces structures organisent des distributions de colis alimentaires, des épiceries sociales ou des repas solidaires. Leur force réside dans leur proximité avec les habitants : elles connaissent les réalités du quartier et peuvent adapter leur aide aux besoins spécifiques des familles, des personnes isolées ou des seniors.

Certaines associations travaillent en lien avec la Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant, permettant de redistribuer des denrées récupérées auprès de producteurs, de grandes surfaces ou d'inventus alimentaires. Ce partenariat est essentiel pour assurer un approvisionnement régulier.

Une solidarité ancrée dans le local

L'aide alimentaire jettoise illustre l'importance d'une solidarité de proximité, fondée sur la coopération entre institutions, associations et citoyens. À Jette, cette dynamique locale permet non seulement de répondre à l'urgence alimentaire, mais aussi de recréer du lien social et de lutter contre l'isolement.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous les acteurs Jettois et non Jettois qui œuvrent au quotidien pour permettre à chacun de vivre décemment et dignement.

Nathalie Vandenbrande

Présidente du CPAS de Jette

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Epicerie Solidaire : Missions	5
2.1	Aide alimentaire	5
2.1.1	Nos bénéficiaires.....	5
2.1.2	Accessibilité	9
2.1.3	Fournisseurs.....	11
2.1.4	Activités de lutte contre le gaspillage alimentaire – approvisionnement et invendus	12
2.1.4.1	Intermarché	13
2.1.4.2	Banque Alimentaire Bruxelles-Brabant	13
2.1.4.3	DREAM	13
2.1.4.4	Les Capucines	13
2.1.4.5	Carrefour	14
2.1.4.6	Delhaize	14
2.1.4.7	Autres partenaires	14
2.1.5	Redistribution des invendus au sein de l’Aide Alimentaire Jettoise	15
2.1.6	LOCO	16
2.2	Formation des travailleurs article 60	17
2.2.1	Les collaborateurs	17
2.2.2	Structure d’économie sociale mandatée en insertion	18
2.2.3	Publics cibles	18
3.	Actions réalisées dans le cadre de l’Aide Alimentaire Jettoise	19
3.1	Colis alimentaires.....	19
3.2	Projet de déménagement	19
3.3	Aides urgentes	20
3.4	Distribution de soupes	20
4.	Perspectives pour 2026	21
5.	Caba en quelques photos.....	22
6.	Conclusion	24
7.	Remerciements.....	25
8.	Organigramme de l’ASBL Aide Alimentaire Jettoise.....	26

1. Introduction

Évolution du contexte social et des besoins

Par rapport à l'année 2024, notre épicerie solidaire a constaté une augmentation significative du nombre de familles accompagnées, passant de 327 à 509 familles en 2025. Cette hausse témoigne d'un accroissement marqué des situations de précarité sur le territoire jettois. Cette tendance pourrait se poursuivre, voire s'accroître en 2026, notamment en raison des réformes annoncées en matière de chômage et de leurs impacts potentiels sur les publics les plus fragilisés.

Face à cette évolution, notre association a poursuivi ses efforts de consolidation et d'adaptation afin de répondre de manière adéquate aux besoins croissants des bénéficiaires.

Consolidation des actions et nouvelles initiatives en 2025

En 2025, nous avons renforcé notre activité existante tout en développant de nouvelles actions à vocation sociale. Parmi celles-ci, la mise en place d'un projet de distribution de soupe gratuite à destination de nos bénéficiaires a constitué une initiative importante. Ce projet vise non seulement à répondre à un besoin alimentaire immédiat, mais également à favoriser les relations interpersonnelles et à lutter contre l'isolement social, en créant des moments de convivialité et d'échange au sein de l'épicerie.

Par ailleurs, au mois de juin 2025, nous avons développé une nouvelle forme de partenariat avec le CPAS de Jette, sous la forme d'une aide urgente accordée via des réquisitoires. Ce dispositif permet à de nouveaux bénéficiaires de recevoir une assistance immédiate pour l'achat de produits alimentaires et non alimentaires de qualité, pris en charge financièrement par le CPAS de Jette. Cette modalité d'intervention constitue une alternative aux tickets S et offre davantage de liberté et de dignité aux personnes accompagnées dans le choix de leurs besoins essentiels.

Développement stratégique et projet FSE+

Dans le cadre du renforcement de notre action et afin de faire face à l'augmentation de la demande, nous avons introduit en 2025 une demande d'agrément visant à bénéficier du financement du Fonds social européen plus (FSE+) pour notre projet d'aide alimentaire.

Dans un premier temps, ce projet prévoit l'accompagnement de 150 personnes bénéficiaires. Toutefois, en fonction de l'évolution des besoins constatés sur le terrain, il est prévu de pouvoir solliciter une augmentation du nombre de personnes aidées. De plus, notre agrément nous permettrait, le cas échéant, de bénéficier de transferts de produits FSE+ en provenance d'autres associations partenaires disposant des habilitations requises.

À travers ce projet, notre objectif est de renforcer durablement notre capacité d'accueil au sein de l'épicerie sociale et d'élargir progressivement l'accompagnement proposé aux personnes en situation de précarité, dans le strict respect des critères d'éligibilité et des conditions définies par l'autorité de gestion compétente du FSE+.

Renforcement des moyens opérationnels

En parallèle du développement de nos actions, nous avons investi dans des vêtements de travail pour nos collaborateurs. L'acquisition de t-shirts et de pulls à l'effigie de notre épicerie solidaire vise à améliorer la visibilité du projet lors des différentes missions menées sur le terrain, tout en contribuant à la professionnalisation de notre structure et au sentiment d'appartenance des équipes.

Nous avons également poursuivi le renforcement de notre mission en tant que plateforme logistique au service du réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise. À cet effet, nous avons intensifié la collecte d'inventus alimentaires auprès de nos enseignes partenaires afin de les redistribuer aux membres du réseau. Cette organisation permet d'optimiser l'accès à des produits de qualité pour les bénéficiaires et de renforcer la coopération entre les acteurs locaux de l'aide alimentaire.

Présentation du réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise

Notre épicerie solidaire s'inscrit au sein d'un réseau local structuré et complémentaire, dénommé l'Aide Alimentaire Jettoise, qui regroupe six associations et une école, à savoir :

- **Le Centre d'Entraide de Jette (CEJ)** : distribution de colis alimentaires, organisation de permanences sociales, gestion d'une école de devoirs et administration d'un magasin social.
- **Restojet** : centre d'accueil de jour destiné aux personnes sans abri et/ou ayant besoin de guidance.
- **L'Ange Gardien** : restaurant social proposant des repas à prix réduits aux personnes en difficulté.
- **La Croix-Rouge de Jette** : antenne locale assurant notamment la formation aux premiers secours, la lutte contre l'isolement, les tournées en rue, les prêts de matériel, ainsi que des actions de prévention et d'urgence.
- **Cabajette** : épicerie solidaire offrant des produits à prix réduits afin de soutenir les familles en difficulté.
- **L'Abordage** : maison de quartier œuvrant pour la cohésion sociale, la cohabitation et l'insertion sociale, à travers une pédagogie active et participative.
- **L'école Notre-Dame de Lourdes** : établissement scolaire orientant certaines familles vers l'épicerie solidaire afin de leur permettre d'accéder à des produits essentiels à prix réduits.

Chaque association membre du réseau rédige son propre rapport d'activités. Le présent document se concentre exclusivement sur les actions et activités menées par notre épicerie solidaire au cours de l'année 2025.



2. Epicerie Solidaire : Missions

2.1 Aide alimentaire

2.1.1 Nos bénéficiaires



Activité et public bénéficiaire

L'activité principale de notre épicerie solidaire consiste à proposer à la vente des produits alimentaires et non alimentaires au prix le plus bas possible, afin de répondre aux besoins essentiels des familles en difficulté. Toutes les personnes bénéficiant de nos services sont orientées par le CPAS de Jette, le Centre d'Entraide de Jette, le Restojet, ainsi que par l'école Notre-Dame de Lourdes, qui nous adresse chaque année une dizaine de familles. Elles font préalablement l'objet d'une évaluation sociale réalisée par les services sociaux et les assistants sociaux de ces institutions, garantissant que l'aide est adaptée à chaque situation.

Évolution du nombre de familles aidées

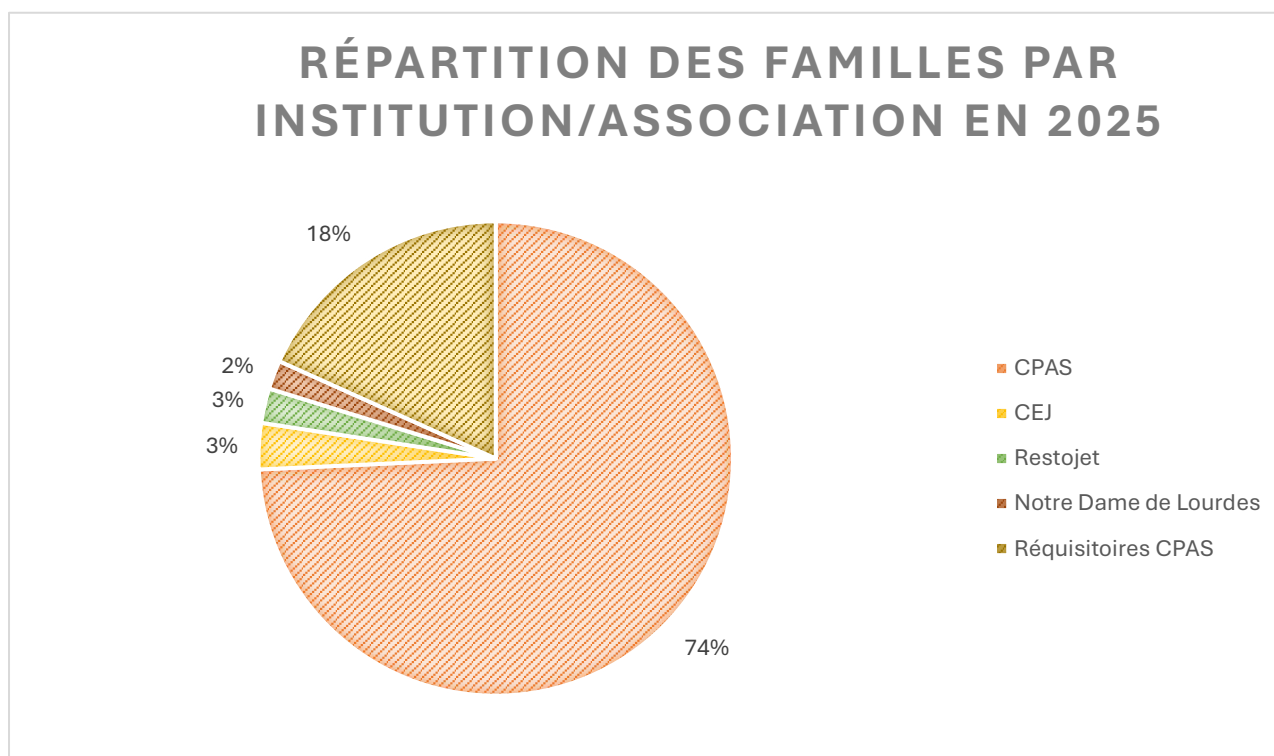
En 2025, nous avons accueilli 509 familles (1 349 personnes) au sein de notre épicerie solidaire, y compris celles bénéficiant d'aides urgentes via les réquisitoires, contre 327 familles en 2024, soit une augmentation d'environ 56 % du nombre de bénéficiaires. Cette tendance pourrait se poursuivre en 2026, notamment en raison de la réforme du chômage, susceptible d'accentuer les besoins des familles les plus vulnérables.

Soutien au réseau associatif

Grâce à notre plateforme logistique, les invendus collectés permettent également de soutenir les associations membres de notre réseau, principalement les bénéficiaires du Centre d'Entraide de Jette et de l'ASBL L'Abordage, renforçant ainsi la coopération entre les acteurs locaux de l'aide sociale et alimentaire.



Statistiques et profils des familles accompagnées



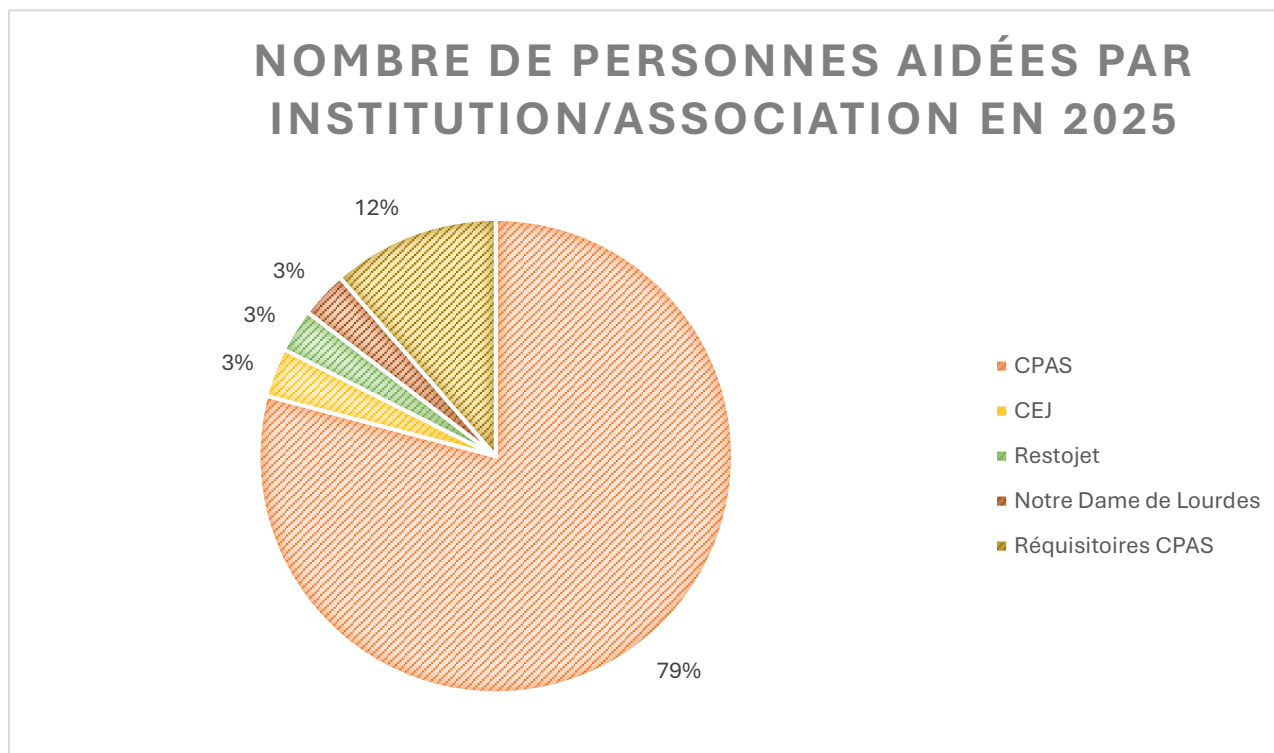
À la lecture de ce graphique, on peut observer la répartition des 509 familles bénéficiaires de notre épicerie solidaire, orientées par les différentes associations membres de notre réseau :

- CPAS de Jette : 378 familles, soit 74 %
- Réquisitoires, dans le cadre des aides urgentes envoyés par le CPAS de Jette : 93 réquisitoires, soit 18 %
- Centre d'Entraide de Jette (CEJ) : 16 familles, soit 3 %
- Restojet : 12 familles, soit 3 %
- École Notre-Dame de Lourdes : 10 familles, soit 2 %

Cette répartition met en évidence l'importance des différents partenaires dans l'orientation des familles et souligne le rôle central du CPAS de Jette, qui représente à lui seul 92 % des familles aidées par notre épicerie solidaire.

En moyenne, les familles accompagnées sont composées de 2,7 membres.

De la famille à l'individu : comptage des bénéficiaires

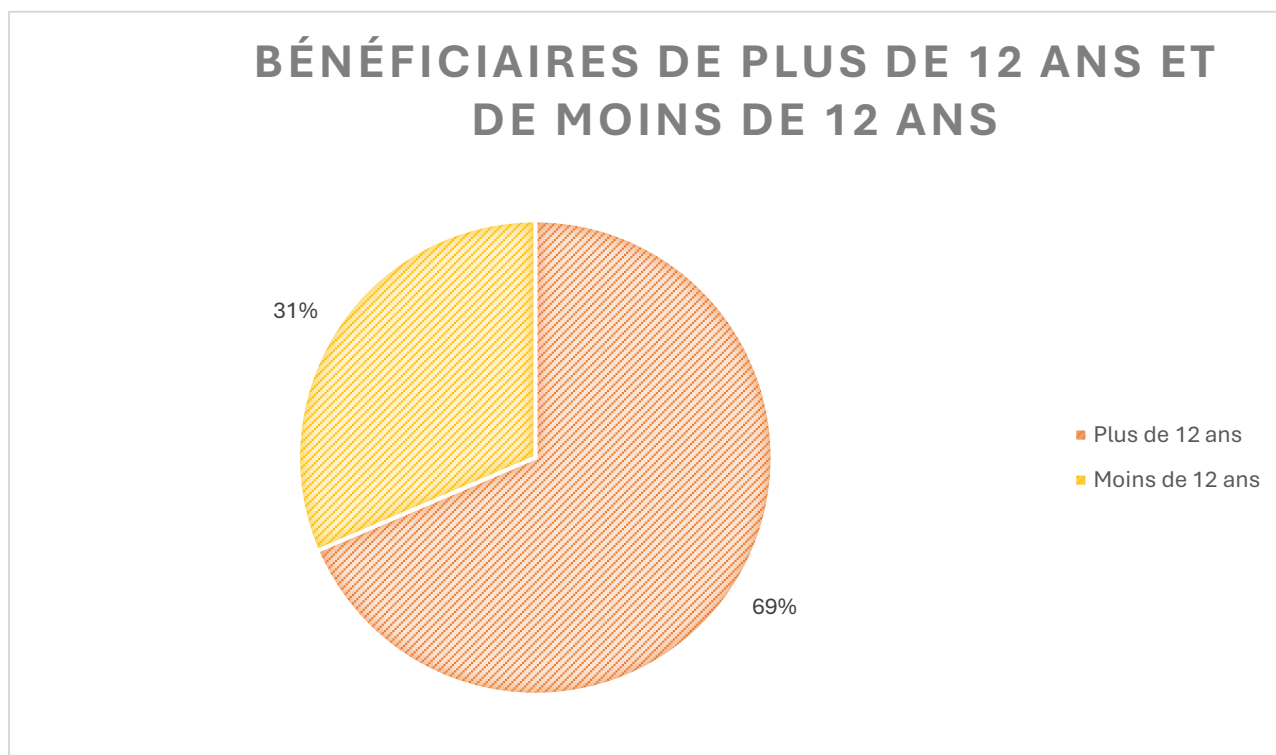


Au total, notre épicerie solidaire est venue en aide à 1 349 personnes. Au regard du graphique ci-dessus, cette assistance se répartit comme suit selon les différentes associations et institutions :

- CPAS de Jette : 1 067 personnes, soit 79 %
- Personnes aidées dans le cadre des réquisitoires : 154 personnes, soit 12%
- Centre d'Entraide de Jette (CEJ) : 45 personnes, soit 3%
- Restojet : 40 personnes, soit 3%
- École Notre-Dame de Lourdes : 43 personnes, soit 3%

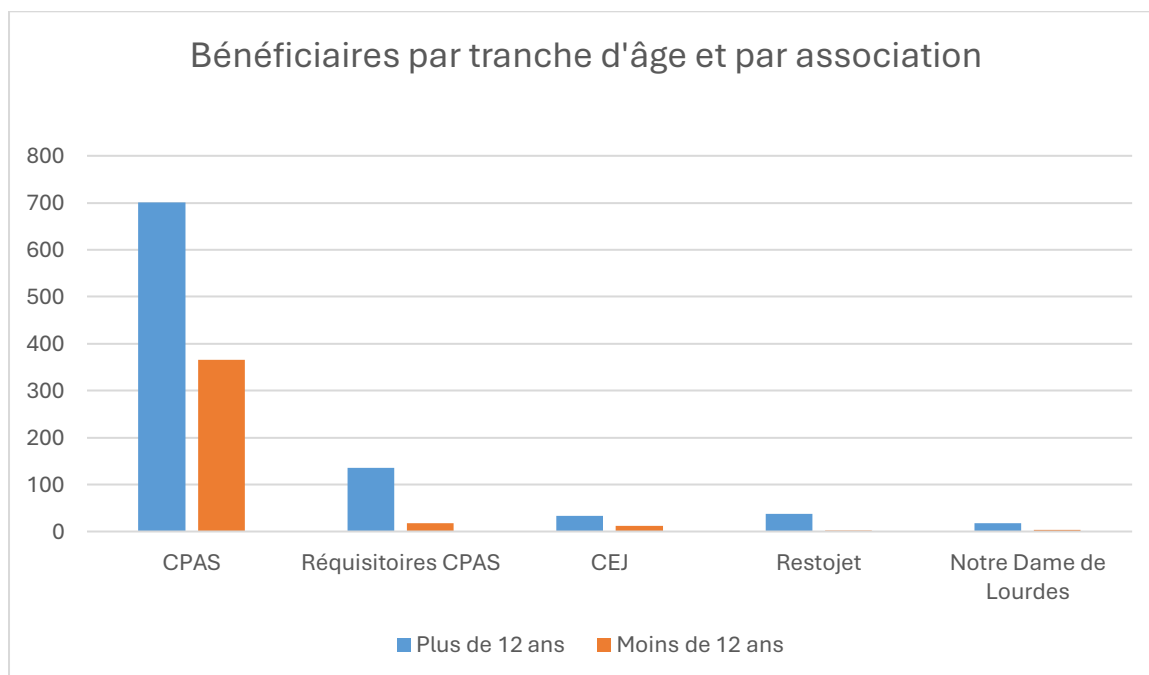
Cette répartition met en évidence l'importance des différents partenaires dans l'orientation des bénéficiaires et souligne le rôle central du CPAS de Jette, qui représente à lui seul 91 % des personnes aidées par notre épicerie solidaire.

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



En 2025, notre épicerie solidaire a aidé 925 personnes âgées de plus de 12 ans représentant 69 % du total, ainsi que 424 personnes de moins de 12 ans, soit 31 %.

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par association



Ce graphique présente le nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et par association :

- CPAS : 701 personnes de plus de 12 ans et 366 personnes de moins de 12 ans
- Réquisitoires : 136 personnes de plus de 12 ans et 18 personnes de moins de 12 ans. Cette distinction est approximative, car les réquisitoires sont accordés sur la base d'un montant fixe : 30 euros pour les personnes de plus de 12 ans et 15 euros pour celles de moins de 12 ans.
- Centre d'Entraide de Jette (CEJ) : 33 personnes de plus de 12 ans et 12 personnes de moins de 12 ans
- Restojet : 38 personnes de plus de 12 ans et 2 personnes de moins de 12 ans
- École Notre-Dame de Lourdes : 17 personnes de plus de 12 ans et 26 personnes de moins de 12 ans

2.1.2 Accessibilité

Notre épicerie solidaire est accessible à nos bénéficiaires du mardi au vendredi de 10h00 à 16h15. Les lundis sont consacrés à nos achats auprès de notre partenaire, l'Intermarché de Jette. Pour ce faire, la semaine précédente, nous leur transmettons notre commande, qu'ils s'engagent à préparer pour le lundi suivant.

Ainsi, nous travaillons à flux tendu, ce qui nous permet de réduire au maximum notre stock et de lutter contre le gaspillage budgétaire et alimentaire, puisque les produits achetés sont vendus dans la même semaine. Nos achats sont principalement orientés vers les besoins réels de nos bénéficiaires et le fait de renouveler nos achats chaque semaine nous permet de mieux répondre à leurs besoins alimentaires et non alimentaires.



En mai 2025, nous avons poursuivi notre objectif : faire de notre épicerie solidaire un lieu où les bénéficiaires peuvent non seulement accéder à des produits de qualité à prix réduits, mais aussi créer des liens sociaux et lutter contre l'isolement.

Dans ce cadre, nous distribuons tous les mardis et mercredis des soupes gratuites, préparées par notre bénévole, recruté spécifiquement pour assurer la confection des soupes. À côté de cette initiative, nous continuons à proposer du café, du thé et du jus d'orange, favorisant ainsi des moments de convivialité.

En 2025, nous avons offert un total de 1 030 litres de soupe, conditionnés dans des pots de 500 ml. Cela représente 2 060 pots distribués depuis le mois de mai, soit une moyenne de 257,5 pots par mois.

Dans la mesure où la distribution a lieu uniquement les mardis et mercredis, cela correspond à une moyenne d'environ 29 pots de soupe distribués par jour de distribution, confirmant que cette initiative rencontre un succès croissant et que notre objectif social de favoriser le lien et le bien-être des bénéficiaires est pleinement atteint.

En 2026, nous continuerons à mettre l'accent sur la lutte contre l'isolement social, car nous constatons que de plus en plus de bénéficiaires en souffrent.



2.1.3 Fournisseurs

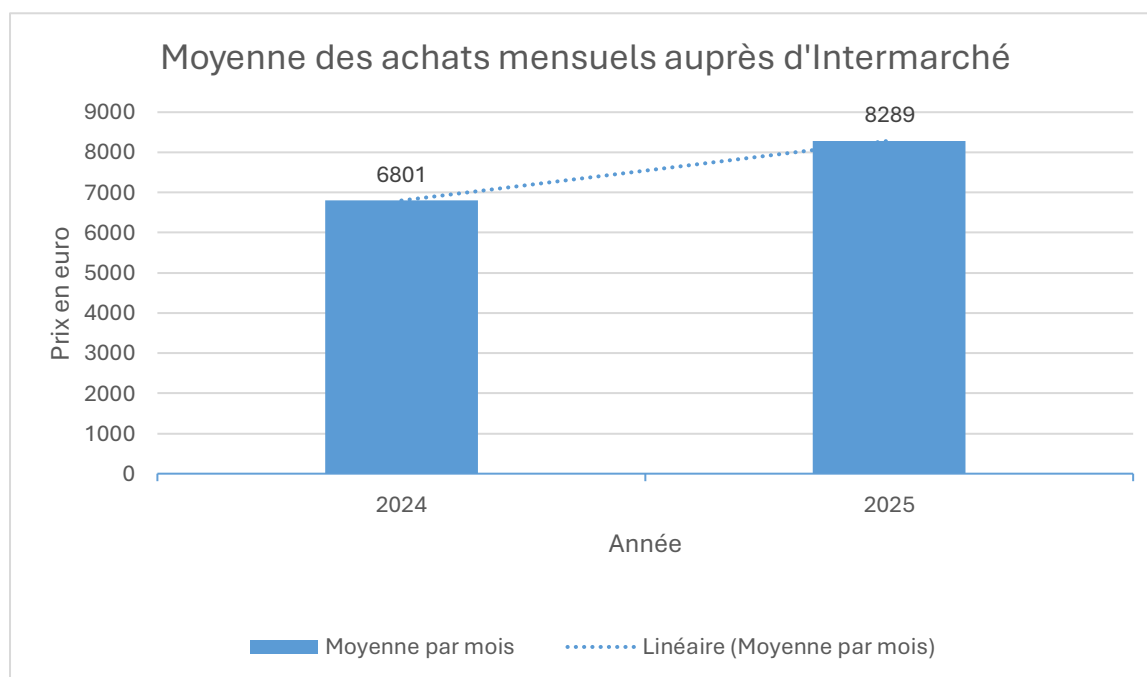
Depuis 2024, nous effectuons nos achats auprès de l'Intermarché de Jette, une collaboration précieuse pour notre épicerie solidaire. En effet, lors de nos achats, nous bénéficions d'une réduction conséquente, qui est immédiatement répercutée sur le prix payé par nos bénéficiaires. Sur le montant de nos achats, ces derniers bénéficient d'une réduction supplémentaire de 25 %, grâce au soutien financier du CPAS de Jette.

Outre cette réduction, l'Intermarché de Jette nous permet également de relever tous leurs invendus du lundi au vendredi, ce qui contribue à notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'augmentation constante du nombre de bénéficiaires a eu des répercussions sur le montant de nos achats. Ainsi, vers la fin de l'année 2025, nous avons fortement augmenté le montant de nos achats pour répondre aux besoins croissants de nos bénéficiaires.

En 2024, nous avons débuté nos achats auprès de l'Intermarché de Jette au mois de décembre. Pour ce premier mois, le montant total de nos achats s'élevait à 6 801,11 €. En 2025, le montant cumulé de nos achats a atteint 99 473,03 €. Si l'on ramène ce montant à une moyenne mensuelle, la facture s'établit à 8 289,42 € par mois, soit une augmentation d'environ 1 488,31 € par mois par rapport à décembre 2024.

Cette hausse est toutefois partiellement compensée par une réduction de 30 % dont nous bénéficions sur nos achats.



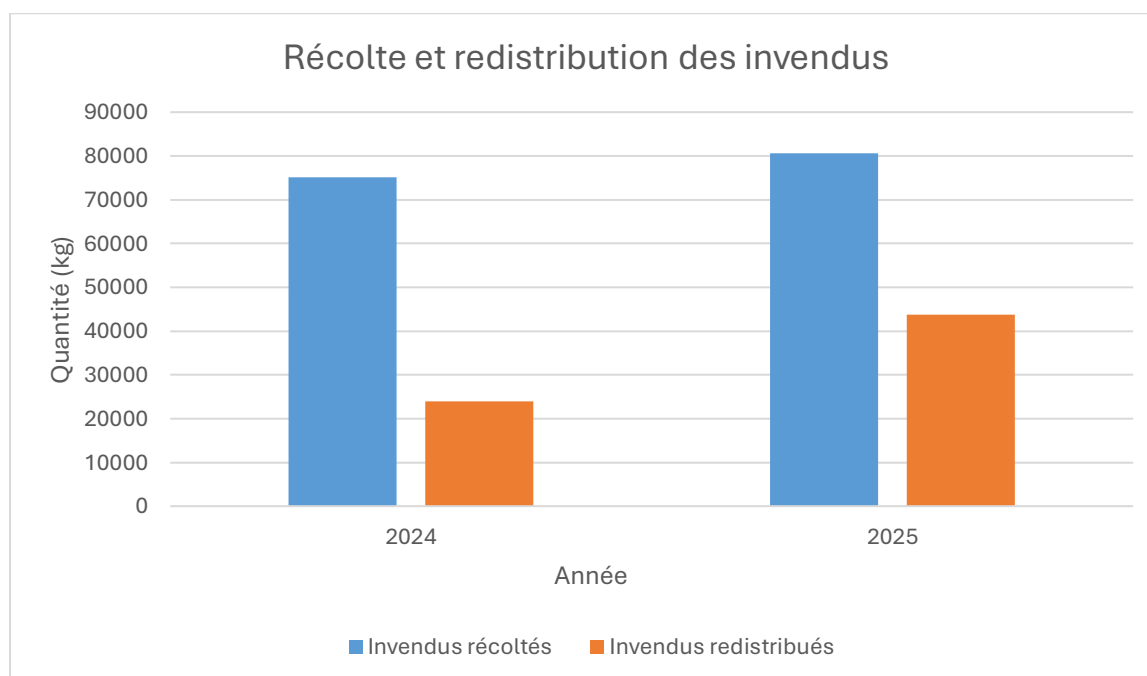
Pour certains produits non alimentaires, nous collaborons toujours avec notre partenaire Goods to Give, qui nous permet d'acquérir des produits de qualité à très bas prix. Afin de réduire le coût de nos achats, nous recherchons constamment les partenaires les plus avantageux. C'est dans cette optique que nous avons récemment trouvé un nouveau partenaire pour l'achat de nos fruits et légumes. L'objectif reste le même : réduire nos coûts tout en offrant des produits de qualité à nos bénéficiaires.

2.1.4 Activités de lutte contre le gaspillage alimentaire – approvisionnement et invendus

En 2025, nous avons encore amélioré la collecte et la gestion des invendus récupérés auprès de nos partenaires, afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires de notre épicerie solidaire, mais également à ceux des associations membres du réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise.

Par rapport à l'année précédente, nous avons récolté davantage d'invendus et leur qualité était meilleure, ce qui nous a permis de répondre plus efficacement à nos propres besoins ainsi qu'à ceux de nos partenaires. Les invendus ont ainsi été mieux redistribués, contribuant à réduire le gaspillage alimentaire et à renforcer notre lutte contre celui-ci.

En 2024, nous avons récolté 75 152 kg d'invendus et redistribué 23 925 kg. En 2025, nous avons récolté 80 657 kg d'invendus et redistribué 43 743 kg.



À la lecture de ce graphique, on constate qu'entre 2024 et 2025, la quantité d'invendus récoltés a augmenté de 7 %, tandis que les invendus redistribués en 2025 ont connu une hausse de 83 % par rapport à 2024.

Comme en 2024, lorsque les membres de notre réseau ne peuvent pas absorber l'ensemble des invendus récoltés, nous continuons à redistribuer le surplus au CPAS d'Uccle. Cette collaboration concerne exclusivement le don de viande.

En 2025, nous nous sommes approvisionnés en invendus alimentaires auprès des partenaires suivants :

2.1.4.1 Intermarché



En 2025, grâce à notre collaboration avec l'Intermarché de Jette, nous avons récupéré 22 770 kg d'invendus alimentaires.

2.1.4.2 Banque Alimentaire Bruxelles-Brabant



Depuis 2024, nous avons adhéré à la Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant. Cette nouvelle collaboration nous a permis de collecter 11 049kg d'invendus alimentaires, redistribués ensuite aux membres de notre réseau. Nous récupérons auprès de ce partenaire des produits frais du mardi au vendredi et, une fois par mois, une palette de produits secs.

2.1.4.3 DREAM



Nous bénéficions des invendus provenant du projet DREAM, qui collecte et distribue les fruits et légumes non vendus. Ces produits sont récupérés par le CPAS de Bruxelles auprès du Marché Matinal et d'autres fournisseurs, puis redistribués à des associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire, dont notre épicerie solidaire. En 2025, nous avons ainsi récupéré 11 765 kg de produits via DREAM.

2.1.4.4 Les Capucines



Nous collectons des invendus alimentaires auprès de l'épicerie sociale « Les Capucines ». Chaque jeudi, nos équipes récupèrent ces invendus, fournis par leur partenaire Carrefour, pour les redistribuer aux associations partenaires (ASBL). En contrepartie, nous versons un droit de reprise.

En 2025, nous avons ainsi collecté 7 692 kg d'invendus auprès de ce partenaire.

2.1.4.5 Carrefour



Le magasin Carrefour de Vilvoorde continue de nous approvisionner exclusivement en produits surgelés de toutes sortes. En 2025, nous avons ainsi collecté 6507 kg de denrées alimentaires.

2.1.4.6 Delhaize



En 2025, nous avons poursuivi notre collaboration avec le Delhaize situé Rue Léon Théodor à Jette. Grâce à ce partenariat, nous avons collecté 7789 kg d'invendus alimentaires.

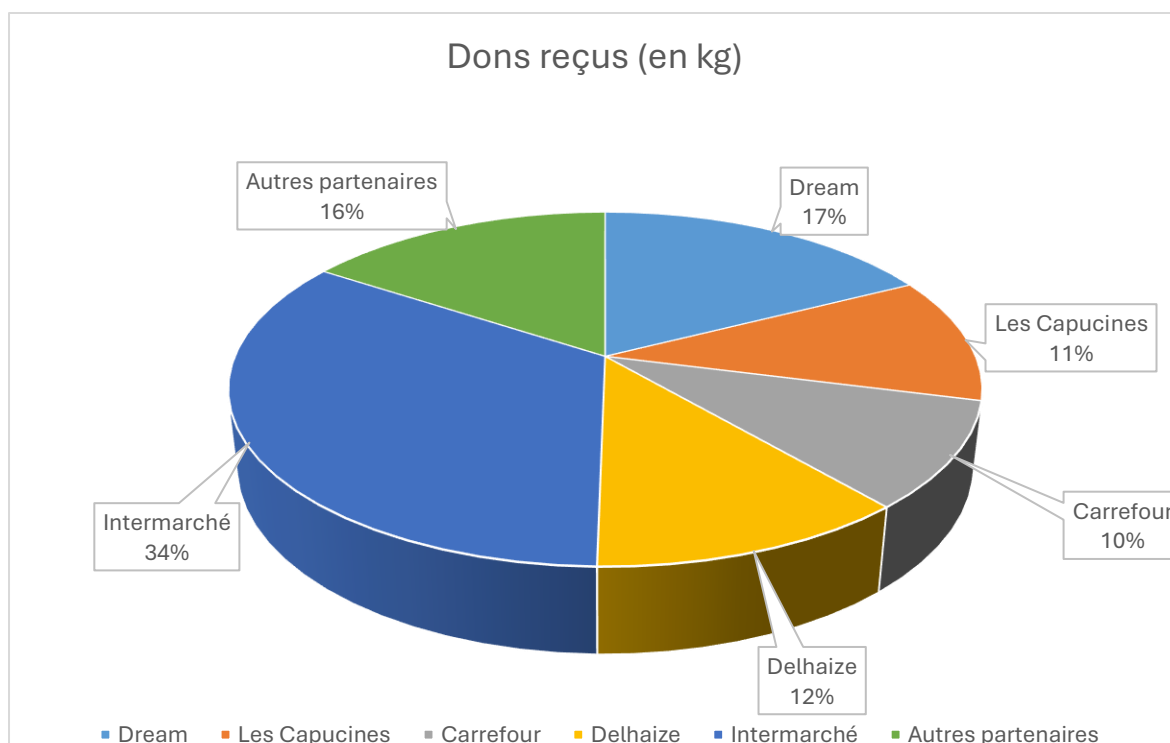
2.1.4.7 Autres partenaires

En 2025, nous avons également bénéficié ponctuellement d'invendus alimentaires provenant des partenaires suivants :

- CPAS d'Uccle : 2189 kg
- LOCO : 725 kg
- Dons divers : 10 603,41 kg

Tous ces dons nous ont permis d'offrir aux bénéficiaires de notre épicerie solidaire une plus grande variété de produits de qualité, tout en redistribuant la majorité des invendus collectés à nos partenaires du réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise, notamment au profit des bénéficiaires du Centre d'Entraide de Jette.





2.1.5 Redistribution des invendus au sein de l'Aide Alimentaire Jettoise

Au-delà de la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans le cadre de notre épicerie solidaire, nous agissons également comme plateforme logistique, chargée de redistribuer une grande partie des invendus collectés auprès de nos enseignes partenaires.

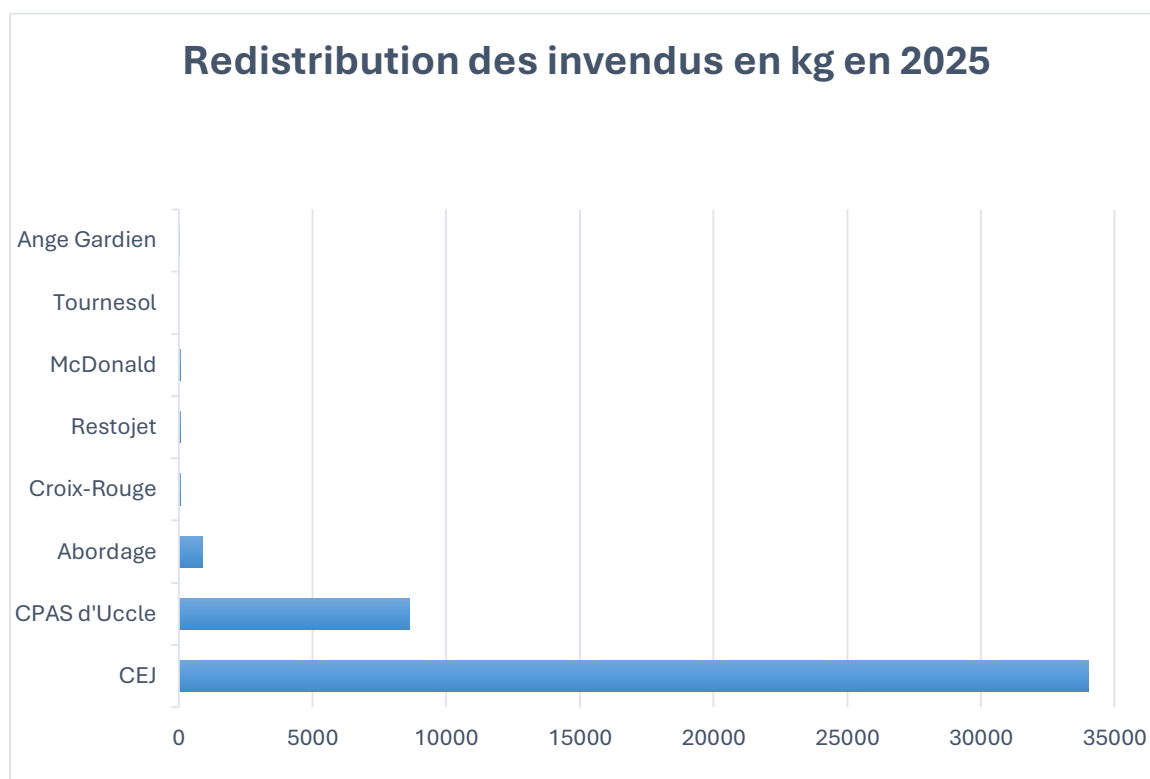
En 2025, nous avons redistribué des invendus alimentaires principalement aux membres de notre réseau, mais également à d'autres acteurs ayant sollicité notre soutien, à savoir :

- 34 020 kg au CEJ
- 46 kg au Restojet
- 18 kg à l'Ange Gardien
- 80 kg à la Croix-Rouge
- 8 618 kg au CPAS d'Uccle
- 43 kg à la Fondation McDonald pour les enfants
- 885 kg à l'Abordage
- 33 kg à l'ASBL Tournesol

Au total, en 2025, 43 743 kg d'invendus alimentaires ont été redistribués, contre 23 925 kg en 2024, soit une augmentation de 83 %.

Cette forte progression du volume d'invendus redistribués s'accompagne également d'une augmentation des denrées alimentaires récoltées. Elle s'explique par le fort soutien de nos partenaires, qui nous font confiance et adhèrent pleinement à notre objet social.

De plus, les produits collectés répondent désormais de manière plus précise aux besoins de nos bénéficiaires ainsi qu'à ceux de nos partenaires membres de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise.



À la lecture de ce graphique, on peut constater quelles sont les trois associations qui bénéficient le plus de nos invendus : le CEJ, le CPAS d'Uccle et l'Abordage. Les autres associations, à savoir la Croix-Rouge, le Restojet, la Fondation McDonald, l'ASBL Tournesol et l'Ange Gardien, récupèrent nos invendus dans une moindre mesure, à tel point qu'elles n'apparaissent pas sur le graphique. Sur le total des invendus que nous avons récoltés, 83 % ont été redistribués à nos partenaires.

Si certains invendus sont redistribués à des associations hors de notre réseau, c'est uniquement parce que les associations membres de notre réseau ne sont pas en mesure de les absorber.

2.1.6 LOCO



En 2025, nous avons bénéficié d'une enveloppe d'un montant de 1494,11 euros. Avec ce subsidy, nous avons acheté des produits alimentaires auprès de la Ferme du Peuplier.

2.2 Formation des travailleurs article 60

2.2.1 Les collaborateurs

Notre épicerie solidaire bénéficie, grâce au soutien du CPAS de Jette, de collaborateurs engagés sous statut article 60. En 2025, nous comptons six collaborateurs, et face à une augmentation significative de la charge de travail, le CPAS de Jette nous a attribué un septième collaborateur.

Grâce à l'expérience acquise au sein de notre structure, ces collaborateurs développent des compétences précieuses dans les domaines de la vente, de la gestion de stock et de la logistique.

Le Service d'insertion du CPAS de Jette se charge de la pré-sélection des candidats. Par la suite, nous organisons un entretien de sélection afin d'identifier le profil le plus adapté à nos besoins.

En 2025, nous avons toutefois rencontré plusieurs difficultés de recrutement. D'une part, un grand nombre de candidats ne possédaient pas de permis de conduire, alors que celui-ci est indispensable pour assurer la collecte des invendus, souvent effectuée en soirée.

D'autre part, nous constatons que de plus en plus de candidats proposés par le Service d'insertion ne maîtrisent pas suffisamment le français, ce qui rend difficile la gestion de la caisse et la communication avec les bénéficiaires.

Nous avons donc sensibilisé le Service d'insertion à l'importance de privilégier des candidats détenteurs d'un permis de conduire ou engagés dans une démarche active pour l'obtenir, ainsi que des profils disposant d'un niveau de français fonctionnel adapté aux tâches de vente et d'accueil.

Nous avons également dû faire face à l'absence de notre encadrante, partie en congé de maternité. Faute de candidatures adéquates pour assurer son remplacement, elle a été remplacée par le délégué à la gestion journalière, qui disposait des titres requis et de l'expérience utile pour garantir la continuité des activités.

Par ailleurs, nous avons été confrontés en 2025 à un taux de rotation élevé : presque chaque mois, un collaborateur arrivait au terme de son parcours d'insertion. Cette situation a complexifié la gestion de l'équipe, car il fallait former régulièrement de nouveaux collaborateurs.

Pour rappel, les travailleurs sous statut article 60 peuvent bénéficier de deux demi-journées par semaine pour suivre une formation utile à leur insertion professionnelle. De notre côté, nous veillons à ce que chaque collaborateur suive la formation AFSCA ainsi que le brevet de premiers secours.



2.2.2 Structure d'économie sociale mandatée en insertion

Notre épicerie solidaire est agréée en tant qu'Entreprise sociale et démocratique. Nous sommes également reconnus par l'Administration Bruxelles Économie et Emploi comme une structure d'Économie Sociale Mandatée pour l'Insertion (ESMI).

À ce titre, nous sommes mandatés par le Gouvernement pour mettre en œuvre un programme d'insertion socioprofessionnelle destiné aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. Concrètement, cela implique la formation et l'accompagnement de cinq travailleurs issus du public cible, afin de respecter nos engagements contractuels.

En 2024, nous avons sollicité et obtenu la prolongation de notre agrément ainsi que le renouvellement de notre mandatement.

En 2025, en l'absence de gouvernement à Bruxelles, nous avons exprimé des inquiétudes concernant le paiement des subsides dus.

Heureusement, une solution a pu être trouvée, permettant à tous les acteurs concernés de percevoir les subventions malgré la situation institutionnelle.

Une solution provisoire a également été mise en place afin que, début 2026, nous puissions percevoir le subside dû dans les meilleurs délais.



2.2.3 Publics cibles

Dans le cadre de nos activités, nous accompagnons exclusivement des personnes relevant du public cible sous statut "article 60".

Pour identifier les candidats correspondant à nos besoins, nous travaillons en étroite collaboration avec le Service d'insertion du CPAS de Jette.

Actuellement, notre épicerie solidaire est mandatée pour assurer la formation de cinq travailleurs sous ce statut. Afin de garantir une continuité optimale dans leur parcours d'insertion, nous mettons en place un accompagnement individualisé, adapté aux besoins et compétences de chacun.

En plus des formations externes auxquelles nos collaborateurs peuvent participer, ils bénéficient également du soutien quotidien et de l'expertise de notre encadrante.

Par ailleurs, tout au long de leur contrat, les collaborateurs sont accompagnés sur le plan social par leur agent d'insertion, qui assure un suivi personnalisé et régulier, favorisant ainsi leur intégration professionnelle et personnelle.

3. Actions réalisées dans le cadre de l'Aide Alimentaire Jettoise



3.1 Colis alimentaires

Afin de répondre à l'ensemble des catégories de personnes suivies par le CPAS de Jette et d'élargir notre offre à un nouveau public, l'épicerie solidaire a demandé et obtenu l'agrément FSE+, lui permettant de bénéficier de produits gratuits dans le cadre de ce projet européen.

Notre agrément nous autorise à suivre 150 personnes, qui seront directement orientées par le CPAS de Jette après la réalisation d'une enquête sociale. Sur présentation d'une attestation, notre épicerie solidaire délivrera des colis alimentaires gratuits, composés à la fois de produits issus du programme européen FSE+ et complétés par nos invendus.

Dans le cas où le nombre de bénéficiaires dépasserait les 150 personnes, nous pourrions demander une modification de ce quota auprès du programme FSE+ ou solliciter des transferts de denrées FSE+ auprès de partenaires.

Les modalités organisationnelles doivent encore être discutées au sein de l'Organe d'administration de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise.

La distribution des colis alimentaires devrait débuter au cours de l'année 2026.



3.2 Projet de déménagement

Afin de mieux répondre aux besoins infrastructurels de notre épicerie solidaire et de soutenir notre nouveau projet de distribution de colis alimentaires, nécessitant des espaces distincts pour les produits FSE+, l'Organe d'administration de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise a décidé de rechercher un lieu plus approprié, tant pour le développement de l'épicerie solidaire que pour la distribution des colis alimentaires.

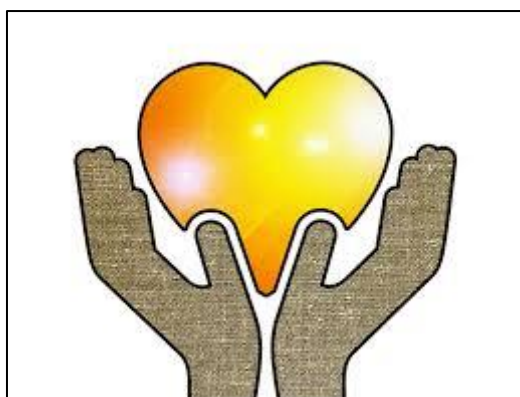
À ce jour, deux sites ont été visités. Pour l'un d'entre eux, nous attendons l'avis de la Commune, propriétaire des lieux, afin de connaître les modalités éventuelles d'occupation.

3.3 Aides urgentes

Toujours dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires du CPAS de Jette, nous avons, avec la précieuse collaboration des autorités du CPAS, mis au point un système de réquisitoire en remplacement des Tickets S.

L'avantage pour le CPAS est de réduire le coût de ce type d'aide, tandis que le bénéficiaire peut accéder gratuitement à tous nos produits alimentaires et non alimentaires de qualité, sur la base du montant inscrit sur son réquisitoire.

À la fin de chaque mois, le délégué à la gestion journalière transmet une déclaration de créances au service comptabilité du CPAS, qui se charge du remboursement des aides octroyées.



3.4 Distribution de soupes

Comme déjà précisé, il nous tient à cœur de non seulement distribuer des produits alimentaires et non alimentaires de qualité, mais également de lutter contre l'isolement social.

Afin d'aider nos bénéficiaires à créer des liens interpersonnels, tant avec nos collaborateurs qu'avec d'autres bénéficiaires, nous avons mis en place un système de soupe gratuite tous les mardis et mercredis. Ces délicieuses soupes sont préparées par notre bénévole Valérie, qui prend le temps d'échanger avec les bénéficiaires, que ce soit autour de la préparation ou de discussions plus informelles.

Cette initiative est également l'occasion pour nos collaborateurs d'apprendre à échanger, pour certains de vaincre leur timidité et de pratiquer le français dans un contexte convivial.

En 2025, en plus de renforcer les liens sociaux, nous avons distribué 1 030 litres de soupe.

4. Perspectives pour 2026

Pour l'année 2026, notre épicerie solidaire se fixe plusieurs objectifs afin de poursuivre et renforcer ses missions au service des bénéficiaires du CPAS de Jette :

- Concrétiser le projet de déménagement dans la mesure du possible, afin de disposer d'un espace mieux adapté au développement de l'épicerie et à la distribution des colis alimentaires.
- Assurer la distribution de colis alimentaires, en répondant efficacement aux besoins des bénéficiaires orientés par le CPAS et en garantissant un accès régulier à des produits alimentaires de qualité.
- Poursuivre la distribution de soupe gratuite, offrant ainsi un moment convivial qui favorise les échanges entre bénéficiaires et avec nos collaborateurs.
- Maintenir et renforcer les aides d'urgence via la gestion des réquisitoires, afin de garantir un soutien rapide et adapté aux bénéficiaires en situation de précarité.
- Préserver et développer la visibilité de notre projet, en mettant en valeur nos actions et en continuant à faire rayonner notre initiative auprès du public, des partenaires et des institutions.
- Poursuivre la formation de nos collaborateurs sous statut article 60 afin de leur offrir les compétences et l'expérience nécessaires pour accéder à un emploi durable à l'issue de leur parcours d'insertion.

Ces perspectives s'inscrivent dans notre volonté constante de répondre aux besoins sociaux et alimentaires de notre public, tout en favorisant l'insertion, la solidarité et le lien social au sein de notre communauté.



5. Caba en quelques photos





6. Conclusion

En 2025, notre épicerie solidaire a poursuivi sa mission en combinant la distribution de produits alimentaires et non alimentaires de qualité avec des actions visant à favoriser le lien social et l'insertion des bénéficiaires. Malgré les aléas de l'année, à savoir l'absence de notre encadrante et le turnover important au sein de l'équipe de collaborateurs sous statut article 60, conjugués aux difficultés de recrutement, nous avons tout de même bien progressé. Nous avons élargi notre offre avec la mise en place du projet FSE+, renforcé l'accompagnement des collaborateurs, consolidé les aides d'urgence via les réquisitoires et maintenu des initiatives conviviales, comme la distribution de soupe gratuite, qui permettent de créer des moments d'échange entre bénéficiaires et collaborateurs, favorisent le lien social et offrent un cadre chaleureux pour renforcer la communication et l'entraide au sein de notre épicerie.

Pour 2026, nous souhaitons continuer sur cette dynamique en concrétisant le projet de déménagement, en assurant la distribution de colis alimentaires, en poursuivant les activités favorisant le lien social et en renforçant les aides d'urgence et la visibilité de notre projet. Notre objectif reste de répondre toujours mieux aux besoins des bénéficiaires du CPAS de Jette, tout en permettant à nos collaborateurs de se former et de s'épanouir tout en rayonnant comme acteur solidaire dans notre commune.

Ainsi, nous restons déterminés à conjuguer solidarité, insertion et qualité dans toutes nos actions, en consolidant notre rôle d'acteur incontournable dans le soutien aux personnes en situation de précarité.



7. Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements aux autorités du CPAS de Jette. Grâce à leur précieux soutien et à leur collaboration constante, je peux continuer à développer des projets concrets et durables en faveur de leurs bénéficiaires. Lors de mes rencontres avec différents partenaires extérieurs, j'entends régulièrement que la collaboration que nous entretenons avec le CPAS est citée comme un exemple à suivre. Lorsque cette reconnaissance vient de l'extérieur, cela signifie que notre partenariat rayonne bien au-delà de notre commune et qu'il est à la fois sincère, authentique et productif.

Je souhaite également remercier les anciens et les nouveaux administrateurs qui siègent tant au sein de l'Organe d'administration que de l'Assemblée générale. Leur engagement, leurs idées et leur collaboration précieuse contribuent activement au développement et à la solidité de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise.

Je tiens aussi à remercier notre encadrante ainsi que tous les collaborateurs sous statut « article 60 » qui ont évolué, ou qui évoluent encore, au sein de notre épicerie solidaire. La réussite de notre projet repose en grande partie sur leur investissement, souvent bien au-delà de ce que l'on pourrait attendre d'eux et sur leur volonté d'apprendre, de s'impliquer et de progresser.

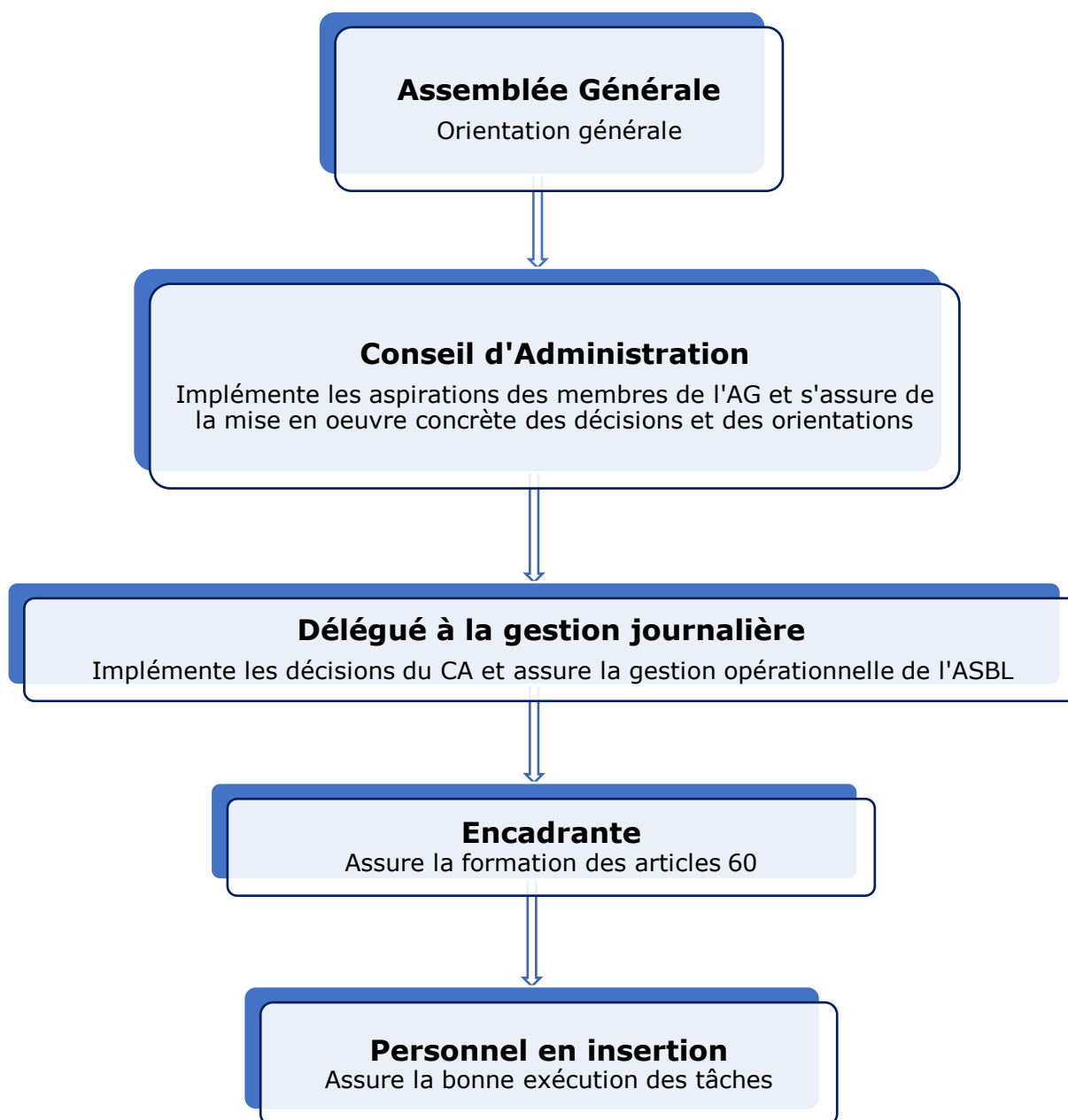
Mes remerciements vont également à l'ensemble des membres de notre réseau pour leur soutien, leurs idées et leur contribution. Leur travail complète le nôtre et grâce à cette complémentarité, nous parvenons à n'abandonner aucun Jettois en difficulté. Ensemble, nous offrons une aide adaptée à toutes les catégories de personnes en détresse.

Je souhaite aussi exprimer toute ma gratitude à nos partenaires privés, qui nous permettent de récolter leurs invendus et qui font preuve d'une grande solidarité. Leur générosité et leur engagement renforcent notre capacité à distribuer des produits de qualité tout en luttant efficacement contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs et partenaires qui nous soutiennent financièrement. Leur confiance et leur appui contribuent grandement à la réussite et à la viabilité de ce magnifique projet solidaire, porteur d'espoir et de cohésion au sein de notre communauté.



8. Organigramme de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise





Aide Alimentaire Jettoise / Cabajette

Rue Léopold I, 483 - 1090 Jette

Tél : 02/311.40.04

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

www.cabajette.be

Numéro d'entreprise : BE 0629.783.287

Editeur responsable : Serge De Prez